

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE NORMANDIE**

**JURY REGIONAL DE PRESELECTION
SESSION NOVEMBRE 2018**

Devenir infirmier ou infirmière sans le baccalauréat

Vous souhaitez passer le concours d'entrée dans un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), mais vous n'êtes ni titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent, ni élève de terminale.

Le Jury régional de Présélection constitue un dispositif qui peut vous permettre de vous présenter à ce concours d'entrée.

Pour vous inscrire, vous devez **résider en Normandie** et pouvoir justifier à la **date du début des épreuves du concours d'entrée**, d'au moins :

- **3 ans** d'expérience professionnelle à **temps plein** dans le secteur hospitalier ou médico-social,
- OU**
- **5 ans** d'expérience professionnelle à **temps plein** dans tout autre secteur d'activité.

NOTA: ne sont pas concernées par ce jury, les personnes qui ont accompli 3 années d'exercice professionnel en qualité d'aide-soignant diplômé, d'auxiliaire de puériculture diplômé ou d'aide médico psychologique diplômé. Pour ces candidats, l'inscription au concours d'entrée (A.M.P) ou à l'épreuve d'admission (A.S et A.P) s'effectue directement auprès d'un IFSI.

Demandez un dossier d'inscription à :

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE
Site régional annexe de Rouen
Pôle Professionnels de Santé – Mme Catherine Boullen
Immeuble Le Mail-31 rue Malouet-76040 ROUEN CEDEX
Téléphone : 02.32.18.32.54
Mail : catherine.boullen@ars.sante.fr

Ou téléchargez le à partir du site :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/jury-regional-de-preselection-au-concours-infirmier-ouverture-de-la-session-2018>

Attention : La date de clôture des inscriptions est fixée au :

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

Le dossier **complet** devra être adressé à l'Agence Régionale de Santé à cette date (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi)